

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 26 JANVIER 2012 à 18 H. 30

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Catherine CLAVEL – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Jacques MALMOUSTIER – Béatrice GUILIANELLI – Yves REMON – Nathalie BONNET – Olivier DUPUY – Jean-Claude FONVIEILLE – Jean-Claude CHAULET – Jean-Paul GOUBIE – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS – Christian GUIRAUD.

POUVOIRS : Raphaëlle LAFAYE à Olivier DUPUY – Bernard HENNION à Colette VEYSSIERE – Nathalie HEYSEN à Catherine CLAVEL – Nicolas MORAND-MONTEIL à Jean-Paul GOUBIE – Jean-Marie LECOMTE à Jean-Claude FONVIEILLE – Michel SEJOURNE à Jean-Claude CHAULET.

EXCUSEE : Nathalie HIRIGOYEN.

ABSENTS : Thierry THOMAS – Bernard PAUILLAC.

≡ ■ ■ ■ ≡

Nathalie Trapy est désignée secrétaire de séance.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

≡ ■ ■ ■ ≡

Le Maire propose d'ajouter un point XI à l'ordre du jour de la séance.

Ce nouveau point concerne le lancement d'une étude, confiée au Syndicat Départemental d'Energies, pour l'éclairage public de la future voie reliant la route des Junies à la route du stade.

La note de synthèse correspondante a été déposée sur les tables.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour de cette séance, intégrant ce point XI.

FINANCES

I – UTILISATION DU CREDIT POUR DEPENSES IMPREVUES :

Rapporteur : Colette Veyssièrre.

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, de l'emploi de ce crédit.

Ainsi, trois certificats administratifs ont été établis depuis la dernière séance du Conseil Municipal pour l'utilisation des dépenses imprévues :

- certificat administratif du 20 décembre 2011 pour procéder au prélèvement des sommes suivantes sur le chapitre 022 « dépenses imprévues (section de fonctionnement) » du budget primitif 2011 :

Article		Montant	Observations
60618	Autres fournitures	694,78	Aménagement du stade
606312	Fournitures entretien véhicules	813,24	Huile moteur ateliers
60633	Fournitures de voirie	1 087,16	Entretien voirie
61522	Entretien de bâtiments	2 026,02	Film solaire micro-crèche
61523	Entretien de voies et réseaux	1 044,00	Nettoyage fossé
6156	Maintenance	4 888,89	Vérification installations électriques
6156	Maintenance	2 377,65	Vérification alarmes incendie
6288	Autres services extérieurs	3 146,19	Chèques déjeuner
6288	Autres services extérieurs	2 664,00	Mise à disposition agents
66111	Intérêts des emprunts	7 912,42	Echéance emprunt Crédit Mutuel
TOTAL		26 654,35	

- certificat administratif du 20 décembre 2011 pour procéder au prélèvement des sommes suivantes sur le chapitre 020 « dépenses imprévues (section d'investissement) » du budget primitif 2011 :

Article		Montant	Observations
OFI-1641	Emprunt	10 000,00	Echéance emprunt Crédit Mutuel
TOTAL		10 000,00	

- certificat administratif du 9 janvier 2012 pour procéder au prélèvement des sommes suivantes sur le chapitre 022 « dépenses imprévues (section de fonctionnement) » du budget primitif 2011 :

Article		Montant	Observations
60612	Energie - Electricité	7 050,00	Consommation électrique et gaz
TOTAL		7 050,00	

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (23 pour - 1 abstention), le Conseil Municipal prend note de l'emploi des crédits pour dépenses imprévues et valide la décision modificative correspondante.

II – DECISION MODIFICATIVE N°2011-06 :

Rapporteur : Colette Veyssière.

Les sommes prévues au budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » de l'exercice 2011 s'avérant insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits présentés ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES »

- comptabilisation des opérations de stocks (opérations d'ordre n'entraînant pas de mouvements réels) :

Fonctionnement

Article		Dépenses	Recettes	Observations
023	Virement à la section d'investissement	-508 181,00		Opération d'ordre
71355-042	Variation terrains aménagés	508 181,00		Opération d'ordre
608-043	Frais accessoires	24,00		Opération d'ordre
796-043	Transfert charges		24,00	Opération d'ordre
TOTAL		24,00	24,00	

Investissement

Article	Dépenses	Recettes	Observations
3555-040 En-cours production biens terrains		508 181,00	Opération d'ordre
021 Virement de la section de fonctionnement		-508 181,00	Opération d'ordre
TOTAL	0,00	0,00	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative n°2011-06.

III – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA VILLE :

En préambule, le Maire rappelle que ce budget primitif est bien entendu fidèle aux grandes lignes du débat d'orientations budgétaires du 15 décembre dernier : proximité / politique d'investissement pour préparer l'avenir de Prigonrieux / gestion rigoureuse.

L'enjeu de ce budget n'est pas mince : il s'équilibre à presque 5 millions d'euros : 3 millions pour le fonctionnement et pratiquement 2 millions pour l'investissement.

Le Maire souhaite insister sur une dominante de ce budget, qui est la cohérence :

- cohérence entre ce qui a été fait depuis plus de trois ans et les actions entreprises en 2012 : poursuite des travaux d'entrée de ville : après la route du stade et la route des Junies, ce sera en 2012 la réalisation de l'aménagement de la RD 32 (1ère tranche) et de la nouvelle voie reliant la route des Junies à la route du stade.

Ce sera également la poursuite des efforts en matière de réfection de voies et d'entretien des bâtiments municipaux.

- cohérence entre les défis de demain pour Prigonrieux (notamment la rocade Ouest) et les travaux et aménagements entrepris pour préparer le devenir de Prigonrieux : poursuite de l'amélioration de l'attractivité du centre-ville : après le réaménagement des rues Jules Ferry et du 19 mars 1962 en faveur du commerce et de l'artisanat, la 1ère tranche de l'aménagement de la place du Groupe Loiseau sera réalisée, pour y faire naître un lieu de vie tout en préservant sa vocation de lieu de stationnement.

Ce sera également l'acquisition et la valorisation par la ville de l'espace immobilier à Sivaldal, à proximité de la rocade.

- cohérence enfin entre le contexte économique difficile et les actions locales de proximité mises en œuvre à Prigonrieux : priorité affichée en faveur de l'éducation et de la jeunesse avec une aide accrue de 10 % pour le fonctionnement des écoles ; avec un apport du bio dans la restauration scolaire ; avec un effort d'équipement au complexe sportif (notamment en matière d'éclairage des terrains).

Ce sera également une attention soutenue portée aux plus défavorisés avec l'ouverture en 2012 de l'épicerie sociale.

Le Maire laisse le soin à Colette Veyssière de détailler poste par poste la structure du budget. Il salue et remercie l'ensemble du travail effectué à la fois par les élus, notamment Colette Veyssière, et par les services.

Rapporteur : Colette Veyssière.

L'expérience d'un nouveau calendrier budgétaire, mis en place en 2011, est prolongée en 2012 ; une adoption du budget primitif dès la fin du mois de janvier permet ainsi une meilleure lisibilité budgétaire pour une efficacité renforcée.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- le vote du compte administratif 2011 interviendra dans le courant du deuxième trimestre 2012.
- la présentation du budget primitif 2012 établit donc des comparaisons avec le budget primitif 2011, et non avec le compte administratif.
- la ville ne dispose pas, à ce jour, d'informations officielles concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition.
- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2012 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

Les orientations budgétaires 2012 de la ville, débattues le 15 décembre dernier, se fondent :

- sur une politique de proximité qui répond aux besoins essentiels des Prigontin(e)s, notamment en matière d'éducation et de jeunesse.
- sur une politique d'investissement dans des projets permettant à Prigonrieux de préparer son avenir.
- sur une politique de gestion rigoureuse qui permet de conserver des marges de manœuvre pour agir sans pénaliser l'avenir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 2 977 937 €.

Les dépenses de gestion (hors dépenses réelles et dépenses d'ordre) sont en progression limitée à 2,18 % par rapport au BP 2011.

*** Charges à caractère général**

Le montant des dépenses à caractère général s'élève à 648 455 €, soit en progression de 5,18 % par rapport au BP 2011.

Cette prévision s'explique :

- par l'évolution limitée des coûts de fonctionnement imposés à la collectivité (fluides, carburants, fournitures, ...)
- par la prise en charge de nouvelles dépenses ayant trait à l'éducation et à la jeunesse : travaux et achats dans les écoles de la ville (15 K€), travaux et aménagements au complexe sportif (32 K€), ...

*** Charges de personnel**

Ces dépenses s'élèvent à 1 363 553,37 €, et sont stables par rapport au BP 2011.

Elles prennent en compte :

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité, avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
- la prise en charge de la rémunération des agents en Contrat Unique d'Insertion, compensée par une aide de l'Etat versée au compte 64192 ;
- la prise en charge de la hausse de l'assurance du personnel (+ 5 K€) à la suite de la mise en concurrence.

*** Atténuations de produits**

Ce chapitre intègre le prélèvement effectué au titre de l'article 55 de la loi S.R.U. pour insuffisance de logements sociaux. Cette somme prévisionnelle de 25 000 €, identique à celle prélevée en 2011, correspond aux 244 logements sociaux vacants, à laquelle est appliquée une majoration de 20 % résultant de l'arrêté de carence.

Cette somme ne fait pas l'objet d'un mandatement en cours d'année, mais est directement prélevée par l'Etat sur le produit des taxes locales (impôts locaux - C/7311).

*** Autres charges de gestion courante**

Elles s'élèvent à la somme de 361 051 €, en progression de 2,9 % par rapport au BP 2011.

Elles sont composées :

- des indemnités des élus (73 K€),
 - de la participation de la commune au fonctionnement du service incendie (88,9 K€),
 - des contributions aux syndicats intercommunaux (SIVOS : 65 K€ - CIAS : 63,6 K€), en hausse prévisionnelle de 5,2 % par rapport au BP 2011,
 - des subventions aux associations locales (55 K€), stables par rapport au BP 2011, et qui prennent en compte les dépenses à la charge de la ville liées aux actions d'accompagnement du projet d'aménagement du centre-ville.
- Ces subventions feront l'objet d'une attribution individuelle lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

* Charges financières

Elles s'élèvent à la somme de 73 676,47 €, soit une baisse globale de 22 % par rapport au BP 2011. Le remboursement des intérêts de la dette (C/6611) progresse en prévision de 46 % avec la prise en compte des premières échéances de l'emprunt de 800 000 € contracté en 2011. Par ailleurs, le remboursement en 2011 de l'indemnité de remboursement anticipé (50 K€) du prêt contracté auprès de Dexia Crédit Local n'est pas reconduit en 2012.

* Charges exceptionnelles

D'un montant de 28 300 €, elles correspondent au remboursement d'une rente viagère restant due par la ville et au versement de la subvention d'équilibre au budget annexe « Transports ».

* Dépenses imprévues

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 40 000 €, pour permettre le virement de crédits en cours d'année sur des chapitres insuffisamment provisionnés.

* Opérations d'ordre de transfert

Ce chapitre comprend la dotation au compte d'amortissement pour un montant prévisionnel de 375 000 €, la recette correspondante étant inscrite en investissement au compte 28. Cette dépense est atténuée par l'amortissement des subventions reçues par la ville pour ces biens amortis (recette de fonctionnement au compte 777). L'amortissement constitue une économie « forcée » sur le fonctionnement de la ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

* Virement à l'investissement

Il est d'un montant de 62 901,16 € ; il participe au financement des dépenses d'équipement de la ville et se retrouve en recette d'investissement au compte 021.

Recettes de fonctionnement :

Ces recettes s'élèvent à la somme de 2 977 937 €. Les recettes de gestion des services (hors dépenses réelles et dépenses d'ordre) sont stables (-0,4 %) par rapport à 2011.

* Atténuations de charges

Ces remboursements d'un montant de 35 000 € viennent en déduction des charges de personnel supportées par la collectivité. Elles sont en hausse de 2,5 % ; elles comprennent notamment la prise en charge par l'Etat des remboursements des rémunérations des agents en Contrat Unique d'Insertion.

* Produits de gestion courante

D'un montant de 270 300 €, ils progressent de 5,4 % par rapport au BP 2011, compte tenu de l'augmentation des ventes des tickets de restauration scolaire et des aides financières versées par la CAF pour le fonctionnement des structures périscolaires.

* Impôts et taxes

Ils s'élèvent à la somme de 1 580 546 €, soit en faible progression par rapport à 2011 (+ 1,3 %).

La ligne contributions et taxes intègre en prévision le produit fiscal attendu 2011, en l'absence d'information sur le niveau 2012 des bases d'imposition, et inclut une provision de 20 K€ sur la future hausse des valeurs locatives.

Lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal sera invité à intégrer sur cette ligne budgétaire :

- la totalité de la hausse des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux ;
- l'augmentation physique des bases d'imposition ;
- une augmentation limitée des taux d'imposition (au maximum 1 %) afin de poursuivre l'effort entrepris pour élever le niveau d'autofinancement de la ville.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et fixée à 60 276 € n'évolue pas.

Les recettes prévisionnelles issues de la taxe afférente au droit de mutation (C/7381) et de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (C/7388) se situent au niveau des prévisions 2011.

* Dotations - Subventions - Participations

Ces dotations versées par l'Etat s'élèvent à la somme de 977 797 €, en diminution de 3 % par rapport au BP 2011.

Cette situation est la conséquence du gel en valeur par l'Etat de ses dotations pour 2012 et de la diminution prévisionnelle de la dotation nationale de péréquation (- 11 K€).

* Autres produits de gestion courante

Ils s'élèvent à la somme de 44 339 €, en baisse de 26 % par rapport au BP 2011.

Cette diminution est liée :

- à la fin de la location du logement du presbytère (C752)
- au niveau des Participations pour Voirie et Réseaux (C/758) versées par les particuliers, dont une partie a été encaissée en 2011.

* Produits financiers

Ils s'élèvent à 25 € et correspondent aux intérêts des parts sociales acquises par la commune auprès de la Caisse d'Epargne.

* Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 1 335 € et correspondent aux remboursements de sinistres par les assureurs de la ville.

* Opérations d'ordre de transfert

Elles concernent les travaux en régie pour un montant de 40 000 €, correspondant à la réalisation par les services techniques municipaux de travaux sur les bâtiments municipaux et la voirie, et la prise en compte des amortissements des subventions (28 595 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement en 2012 est marqué par la poursuite de l'effort d'équipement engagé, les seules dépenses d'équipement s'élevant à 1 495 K€ (1 645 K€ au BP 2011).

Dépenses d'investissement :

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 1 816 590 € et se décomposent en plusieurs catégories :

* Dépenses d'équipement (82 %) : 1 495 995 €

* Aménagement urbain (54 %) : 800 000 €

- aménagement de la place du Groupe Loiseau : 300 000 €
- aménagement du secteur des Junies: 300 000 €
- aménagement de la RD 32 (1^{ère} tranche) : 200 000 €

- * Voirie communale (16 %) : 245 630 €
 - programme 2012 de réfection de voies communales : 100 000 €
 - solde programme voirie 2011 : 72 100 €
 - éclairage route des Galubes : 20 500 €
 - PVR : 18 500 €
 - cheminements doux : 30 000 €
 - diagnostic accessibilité : 4 530 €

- * Sport et jeunesse (10 %) : 155 110 €
 - éclairage du terrain d'entraînement de football : 132 000 €
 - travaux FIC au complexe sportif : 8 475 €
 - travaux à l'ALSH : 4 500 €
 - divers : 10 135 €

- * Action économique (6 %) : 88 000 €
 - achat et sécurisation ensemble immobilier à Sivaldal : 55 000 €
 - acquisitions foncières : 33 000 €

- * Interventions sociales (5 %) : 70 800 €
 - épicerie sociale : 40 000 €
 - réhabilitation logement maison Thévenon : 30 000 €
 - divers : 800 €

- * Famille (2 %) : 32 065 €
 - travaux micro-crèche : 32 065 €

- * Enseignement - formation (1 %) : 20 660 €
 - travaux écoles de la ville : 19 760 €
 - divers : 900 €

- * Travaux en régie (3 %) : 40 000 €

- * Dépenses d'équipement diverses (3 %) : 43 730 €
 - information, communication : 8 200 €
 - sécurité intérieure : 14 000 €
 - administration générale : 5 950 €
 - divers : 15 580 €

- * Dépenses financières (16 %) : 290 595 €
 - remboursement du capital : 220 000 €, soit une progression de 36 K€ par rapport au BP 2011
 - prêts du Syndicat Départemental d'Energies : 42 000 €
 - amortissement des subventions (recette correspondante inscrite en fonctionnement) : 28 595 €

- * Dépenses imprévues (2 %) : 30 000 €

Recettes d'investissement :

Ces recettes s'élèvent à la somme de 1 816 590 € et se composent ainsi :

- les fonds propres (soit 36 % du montant prévisionnel des recettes d'investissement) s'élèvent à la somme de 645 901,16 €, et sont constitués :
 - de l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement (C/023 du BP 2012) : 62 901,16 €.

Les reports des excédents de clôture de l'exercice 2011 seront intégrés au BP 2012 après approbation du compte administratif 2011 par le Conseil Municipal.

- du Fonds de Compensation de la TVA (150 000 €), calculé par application du taux de 15,656 % aux dépenses de travaux et d'équipements réalisés en 2011 ;

- de la Taxe Locale d'Équipement devenue taxe d'aménagement (10 000 €) ;
- des amortissements des dépenses d'équipement et de travaux (375 000 €) correspondant à la dépense inscrite en fonctionnement ;
- du produit de la vente à la SARL Dima (48 000 €).

- les subventions (soit 20 % des recettes d'investissement) s'élèvent à la somme de 371 649,87 € :
 - aménagement du centre-ville 199 K€
 - éclairage des terrains d'entraînement 66 K€
 - aménagement micro-crèche 44 K€
 - réfection voirie 40 K€
 - aménagement de la RD 32 14 K€
 - aménagement de la coulée verte 9 K€

Ces montants ne prennent en compte que les subventions pour lesquelles des arrêtés attributifs ont été reçus et qui sont susceptibles d'être versées au cours de l'exercice 2012.

- l'emprunt (soit 44 % des recettes d'investissement) s'élève à la somme de 799 038,97 €.

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre dans l'attente de la prise en compte des reports d'excédent de fonctionnement et d'investissement 2011 à l'issue de l'adoption du compte administratif.

Olivier Dupuy souligne que ce budget correspond aux objectifs du débat d'orientations budgétaires, notamment au travers de ses priorités que sont l'enfance et la jeunesse avec les écoles et le sport. Il met également en avant les efforts en faveur de l'économie et de l'action sociale avec l'épicerie sociale. Il juge enfin très importante la liste des subventions obtenues par la ville pour la réalisation de ses opérations d'investissement.

Christian Guiraud s'interroge sur la mise en concurrence des assurances de la ville qui a entraîné une augmentation de 5 000 €.

Le Maire précise que de nouveaux risques ont été assurés (maternité pour le personnel communal) ainsi que de nouveaux bâtiments et véhicules.

Christian Guiraud indique avoir entendu dire que les pénalités relatives à la loi SRU seraient augmentées.

Le Maire précise que ces pénalités progressent effectivement si les collectivités ne font pas preuve de bonne volonté en matière de construction de logements sociaux. Or, Prignonieux a fait récemment des efforts en la matière.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (16 pour - 8 abstentions), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 du budget général de la ville.

IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 « HOTEL D'ENTREPRISES » :

Rapporteur : Colette Veyssière.

Le budget primitif 2012 s'équilibre à 30 000 € en dépenses et recettes de **fonctionnement**. Il inclut, en dépenses, des interventions d'entretien du bâtiment relevant du propriétaire, la rémunération du syndic, les charges financières d'emprunt et, en recettes, le produit des loyers.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 16 000 €, prenant en compte le remboursement en capital de l'emprunt affecté et le virement de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».

V – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES » :

Rapporteur : Colette Veyssière.

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Le budget annexe du lotissement des anciennes écoles s'équilibre en **fonctionnement** à 308 311,20 €.

Il comporte :

- des dépenses réelles : raccordement électrique (60 K€) ;
- des recettes réelles : vente d'un lot (38 K€) et versement de la subvention attribuée par l'Etat au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (94 K€) ;
- des opérations d'ordre (comptabilisation des stocks) en dépense (154 K€) et en recette (176 K€) ;
- le transfert en investissement d'un virement d'un montant de 22 120 €.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 176 431,20 €.

Il ne s'agit que de dépenses et de recettes d'ordre correspondant à la comptabilisation de stocks identiques à celles opérées en fonctionnement.

L'équilibre du budget est apporté, en recette, par le virement de la section de fonctionnement (22 120 €).

Jean-Louis Lanau souligne l'importante subvention du Fonds d'Aménagement Urbain sur cette opération, qui permet d'atténuer la pénalité payée chaque année par la ville pour insuffisance de logements sociaux.

Nathalie Bonnet souhaite connaître le nombre de terrains restant à vendre.

Le Maire indique que deux lots restent à vendre et qu'un troisième est en cours de signature chez le notaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles ».

VI – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 « TRANSPORTS » :

Rapporteur : Colette Veyssière.

La commune est inscrite sous la forme d'une régie de transport au Registre des Transporteurs Routiers de Voyageurs. Cette inscription permet à la ville d'assurer des transports de voyageurs avec ses deux bus municipaux.

Il est réglementairement nécessaire que les opérations de dépenses et de recettes de cette régie fassent l'objet d'un budget propre, selon le plan de comptes M43 abrégé pour les services publics locaux de transport de personnes ne disposant que de deux véhicules au maximum.

Le budget primitif 2012 s'équilibre à 26 500 € en dépenses et recettes de **fonctionnement**.

Il inclut en dépenses des interventions d'entretien des véhicules, les frais de carburants et d'assurance et la rémunération des chauffeurs municipaux.

En recettes, ce budget prévoit les participations des associations pour la mise à disposition des bus ainsi qu'une subvention d'équilibre du budget général.

Christian Guiraud s'interroge sur les raisons de l'existence de ce budget. Le Maire et Colette Veyssière précisent qu'il s'agit de la deuxième année d'existence de ce budget. Il répond à une obligation réglementaire permettant à la ville d'être inscrite au registre des transports de voyageurs. Olivier Dupuy indique que ce budget met en évidence l'implication de la commune dans le transport à destination des écoles et des sportifs, et les efforts consentis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2012 du budget annexe « Transports ».

VII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Rapporteur : Jean-Louis Lanau.

Les crédits figurant à l'article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes » (subventions aux associations) ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Sans attendre la procédure d'attribution des subventions aux associations locales, il est aujourd'hui notamment nécessaire d'approuver le versement de plusieurs aides financières aux écoles de la ville, pour atténuer le décalage entre le rythme de l'année scolaire et celui de l'année civile et budgétaire :

SUBVENTIONS	MONTANT 2012
ECOLES DE LA VILLE (spectacles culturels : 5 € /élève)	1 670,00
TOTAL	1 670,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution de ces subventions telles que proposées ci-dessus au titre de l'exercice 2012 ;***
- inscrit ces sommes au compte 65748 du budget primitif 2012 ;***
- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.***

TRAVAUX - MARCHES

VIII – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU GROUPE LOISEAU ET DE SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 :

En préambule, le Maire rappelle la procédure actuellement en cours pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la place du Groupe Loiseau.

Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'aménagement de la place du Groupe Loiseau et a autorisé le lancement, pour le choix de la maîtrise d'œuvre, d'une procédure adaptée avec remise d'esquisses.

La réunion élargie du Groupe Exécutif du 12 septembre 2011, à laquelle assistaient 16 élus, a établi le choix des quatre candidats autorisés à remettre une esquisse.

Ces candidats ont été auditionnés par 16 élus le 8 décembre dernier. En tenant compte des avis formulés par les élus ce jour là, un classement des quatre candidats a été réalisé.

Fabien Charlot est arrivé en tête de ce classement ; il a été reçu pour la renégociation de ses honoraires, qui ont été baissés de 7 % à 6,5 %.

Le Maire indique qu'il proposera une date pour la réunion d'un groupe de travail, ouvert à tous les élus, et consacré à l'étude de l'esquisse proposée par Fabien Charlot.

La place du Groupe Loiseau présente aujourd'hui la caractéristique d'un vaste parking, étendu progressivement jusqu'à l'hôtel d'entreprises, et auquel s'adossent bâtiments publics et commerces. L'organisation du stationnement en diagonale, ponctué d'arbres d'alignement, ne favorise pas la lecture claire d'un espace ayant vocation à devenir une place centrale. Cette vocation est renforcée aujourd'hui avec les travaux de requalification réalisés dans le centre-ville.

Face à ce constat, la municipalité souhaite qu'un aménagement structurant de cet espace soit entrepris, en tenant compte d'un certain nombre d'impératifs :

- extension des limites géographiques de l'opération jusqu'à la rue Salvador Allende et la RD 32, dans un périmètre compris entre la rue Jules Ferry et le restaurant d'enfants du bourg. Cette extension permettra d'adopter une réflexion plus large et d'y intégrer des espaces tels que les bords de la Gouyne, l'espace vert situé derrière l'église, ...

- maintien de la capacité actuelle de stationnement sur le secteur, qui devra donc être réorganisé.

- prise en compte du busage de la Gouyne, qui passe sous la place.

- prise en compte de cheminements doux (piétons et vélos).

- intégration dans la réflexion d'une éventuelle évolution de la salle des fêtes (ouverture vers la placette, extension, ...).

Le montant de cette opération s'élève à 468 000,00 € H.T. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux HT :		468 000,00 €
--------------------------	--	--------------

Recettes :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	(40 %)	187 200,00 €
- Conseil Général (Contrat de ville)	(15 %)	70 200,00 €
- Participation Commune	(45 %)	210 600,00 €

Christian Guiraud demande si les pourcentages de subventions sollicités sont traditionnellement attribués.

Le Maire précise que la ville demande le pourcentage maximum de subvention, sachant qu'il y a de grandes chances pour que celui-ci soit revu à la baisse par l'État.

Jean-Claude Fonvieille souhaite revenir sur le rappel effectué par le Maire. Il regrette la forme retenue pour le choix du maître d'œuvre et souhaiterait avoir connaissance de la grille d'analyse établie pour ce choix. Il regrette que ses interventions n'aient pas été prises en considération.

Le Maire rappelle que le point à l'ordre du jour porte sur la demande de subvention. Il précise que sur les 16 élus présents lors des auditions, 13 d'entre eux ont classé Fabien Charlot en première position.

Jean-Claude Chaulet confirme que chacun a pu s'exprimer à l'issue des auditions. Il reste toutefois sur sa faim car il pensait qu'une autre réunion serait organisée pour réfléchir sur ce dossier.

Jean-Claude Fonvieille trouve légère la renégociation menée en matière d'honoraires (6,5 % au lieu de 7 %).

Le Maire fait remarquer que Jean-Claude Fonvieille avait indiqué lors des auditions qu'un taux de 5,5 % était trop bas. Le Maire l'invite à formuler une proposition.

Olivier Dupuy indique que tous les élus ont pu s'exprimer à l'issue des auditions. Une tendance s'y est dégagée en faveur de Fabien Charlot, pour lequel beaucoup d'avis positifs ont été émis.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (16 pour - 3 abstentions - 5 avis contraires), le Conseil Municipal :

- **donne son accord au projet d'aménagement de la place du Groupe Loiseau et de ses abords pour un montant de 468 000,00 € HT, soit 559 728,00 € TTC ;**

- **approuve le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;**

- sollicite une subvention de 40 % du montant des travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012, et une aide financière de tout autre partenaire financier potentiel (Etat, Région, Département, ...);

- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

URBANISME - FONCIER

IX – CONVENTION AVEC LA SAFER CONCERNANT LA VEILLE FONCIERE :

Rapporteur : Michel Nio

La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a notamment pour mission d'aider à la mise en œuvre des politiques foncières des communes en zone rurale. A ce titre, elle transmet à la ville chaque trimestre une information sur les terrains agricoles vendus sur la commune.

En dehors de cette information obligatoire et « a posteriori », la ville peut disposer d'un outil d'aide à la décision dans le cadre d'une convention de veille foncière.

Cette convention permettrait à la ville d'être informée par la SAFER des notifications qui lui sont adressées dans les cinq jours suivant leur réception. La ville disposerait alors de vingt jours pour se prononcer sur la suite à donner.

La convention est établie pour une année, reconductible tacitement. Le coût correspondant est de 20 € HT par notification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SAFER la convention relative à la veille foncière.

AFFAIRES GENERALES

X – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LA FORCE POUR LA GESTION DES MICRO-CRECHES :

Rapporteur : Catherine Clavel.

Les communes de Prigonrieux et de La Force ont décidé de répondre aux attentes des familles d'enfants non encore scolarisés en implantant deux micro-crèches sur leurs territoires. Ces structures sont gérées en partenariat par les deux communes. Elles sont financées par la Prestation de Service Unique et le Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Dordogne.

Une convention a été établie pour fixer les engagements respectifs des deux communes pour la gestion de ces micro-crèches. Chaque commune s'engage ainsi :

- à prendre en charge les travaux d'aménagement et d'équipement des bâtiments accueillant les micro-crèches ;
- à assurer le recrutement et la gestion du personnel nécessaire au bon fonctionnement des structures ;
- à prendre en charge l'intégralité des dépenses relatives à ces structures ;
- à supporter le coût de fonctionnement inhérent aux enfants domiciliés sur son territoire : un prix de revient horaire par enfant sera calculé chaque année par la commune d'accueil et servira de base de facturation à la commune de domicile ;

- à solliciter et à encaisser les participations financières des différents partenaires (recettes familles, CAF, ...)
- à une procédure commune pour l'admission des enfants dans les micro-crèches.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans.

Christian Guiraud demande si en lieu et place de ces conventions, il ne serait pas plus intéressant que ces micro-crèches soient transférées à la communauté de communes.

Le Maire indique que la compétence de la petite enfance devrait être transférée à la future communauté d'agglomération. Colette Veyssière précise que les communes de Prigonrieux et de La Force agissent actuellement dans le cadre d'un contrat enfance signé avec la CAF.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de La Force pour la gestion des micro-crèches.

XI – ETUDE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA FUTURE VOIE RELIANT LA ROUTE DES JUNIES A LA ROUTE DU STADE :

Rapporteur : Michel Borderie.

Par délibération du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mise en œuvre des scénarios 2 pour l'aménagement du secteur des Junies, prévoyant notamment le dévoiement de la route des Junies dans sa partie urbaine.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Géoval, chargé d'établir un avant-projet-sommaire pour la création de la nouvelle voie reliant la route des Junies à la route du stade.

En parallèle, et compte tenu de sa vocation urbaine, cette voie doit être équipée d'installations d'éclairage public.

En vertu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation à effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage du projet.

Pour permettre au Syndicat de prendre en compte ce projet, il importe d'en effectuer la demande.

Jean-Paul Goubie souligne le caractère ponctuel de ces décisions en matière d'éclairage public ; il demande si un plan d'ensemble d'extension de l'éclairage public sur la totalité de la commune a été établi. Michel Borderie rappelle qu'il est techniquement possible de se pencher sur la totalité des besoins en éclairage public sur la commune. Le Syndicat Départemental d'Energies serait alors sollicité, via le Conseil Municipal, pour établir des devis. Toutefois, ces devis deviendraient rapidement obsolètes, les travaux correspondants ne pouvant être réalisés que sur plusieurs années.

Christian Guiraud suggère que des points à ne plus éclairer soient également identifiés. Michel Borderie indique que ce travail a déjà été réalisé en 2008 avec la rationalisation de l'éclairage public adoptée en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte dans l'intention le principe de l'éclairage public de la future voie reliant la route des Junies à la route du stade ;**
- **décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies ;**
- **mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.**

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, et par délibérations en date du 4 avril 2008 et du 26 mai 2009, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions. Pour l'information des conseillers municipaux, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans le cadre de cette délégation :

- Décision n° 2012-01 du 3 janvier 2012 portant attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'électricité dans les futurs locaux de l'épicerie sociale.

- Décisions en matière de droit de préemption urbain :

- | | | |
|--|------|------------------------|
| - André Sagos - 72 route de Cantemerle (réf. : ZC 97p) | bâti | Renonciation au D.P.U. |
| - Gérard Waeles - 46 route des Nébouts (réf. : ZR 87) | bâti | Renonciation au D.P.U. |
| - SCI Laval - Bonneguise (réf. : AI 42) | bâti | Renonciation au D.P.U. |

INFORMATIONS

- Le Maire informe que l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme se déroulera du mardi 14 février au vendredi 16 mars prochains.

Une très large information sera faite pour annoncer cette enquête publique : un affichage, une insertion sur le site Internet de la ville et des parutions dans la presse locale seront effectués ; un courrier sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville et une lettre sera transmise à tous les propriétaires ayant sollicité la ville pour des informations relatives à la révision du PLU.

- Le Maire informe de la réunion d'un groupe de travail consacré à l'étude de l'esquisse retenue pour le projet d'aménagement de la place du Groupe Loiseau ; celle-ci aura lieu le jeudi 2 février prochain à 14 H. 30 en Mairie.

Tous les élus y sont invités. Cette information sera confirmée par mail aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H. 45.